

TABLE DES MATIÈRES ABRÉGÉE
(MISE À JOUR EN FISCALITÉ – 2011 POUR LES PLANIFICATEURS FINANCIERS,
LES CONSEILLERS EN SÉCURITÉ FINANCIÈRE ET LES CONSEILLERS EN PLACEMENTS :
LA REVUE DES 12 DERNIERS MOIS)

Note du CQFF : Une table des matières détaillée et distincte pour chaque chapitre est disponible au début de chacun de ceux-ci.

	<u>PAGES</u>
A – TABLES D'IMPÔT ET TABLEAUX UTILES.....	A-1 à A-140
B – TAUX D'IMPOSITION DES PARTICULIERS, DES FIDUCIES ET DES SOCIÉTÉS, INDEXATION DES DIVERS PARAMÈTRES ET COMPARAISONS SALAIRES-BONIS-DIVIDENDES.....	B-1 à B-35
C – LE COURRIER DU LECTEUR ET SAVIEZ-VOUS QUE...?	C-1 à C-32
D – SUIVI SUR UNE MULTITUDE DE RÈGLES FISCALES VISANT LES PLACEMENTS, LES VÉHICULES DE RETRAITE ET LES PRODUITS D'ASSURANCE	D-1 à D-82
E – L'INCORPORATION DES PROFESSIONNELS : UN SUIVI DES RÈGLES ET D'AUTRES RÉFLEXIONS SUR CERTAINES STRUCTURES.....	E-1 à E-8
F – MODIFICATIONS DIVERSES AFFECTANT LES PARTICULIERS, LES FIDUCIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS AUX FINS DES RÈGLES FÉDÉRALES.....	F-1 à F-27
G – MODIFICATIONS DIVERSES AFFECTANT LES PARTICULIERS, LES FIDUCIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS AUX FINS DES RÈGLES QUÉBÉCOISES	G-1 à G-34
H – JURISPRUDENCE RÉCENTE.....	H-1 à H-10
I – PRISES DE POSITION ADMINISTRATIVE DE L'ARC (REVENU CANADA) ET DU MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA, DE REVENU QUÉBEC ET DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC.....	I-1 à I-14
J – ADMINISTRATION FISCALE.....	J-1 à J-14
K – FISCALITÉ INTERNATIONALE ET NON-RÉSIDENTS	K-1 à K-10
L – LA RÉSIDENCE PRINCIPALE ET LA RÉSIDENCE SECONDAIRE : IMPOSITION ET STRATÉGIES MULTIPLES DE RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL.....	L-1 à L-44
M – PLUS DE 300 CONSEILS POUR VOS CLIENTS POUR L'AN 2011	M-1 à M-22

LISTE DES TABLEAUX

N.B. : Nous vous rappelons qu'il s'agit de tableaux qui constituent un résumé. Rien ne remplace les textes de loi et leurs exceptions particulières se rattachant à une situation.

Série 100

Tableaux d'impôt pour les particuliers et crédits d'impôt personnels

Tableau 100 –	Table d'impôt des PARTICULIERS.....	A-1
Tableau 101 –	Paliers d'imposition au fédéral et au provincial pour les particuliers et les fiducies – 2011	A-2
Tableau 102 –	Impôts fédéral et provincial pour les particuliers des diverses provinces – 2011	A-3
Tableau 103 –	Certains montants personnels au fédéral pour l'année 2011	A-4
Tableau 104 –	Certains crédits personnels au provincial – 2011	A-5
Tableau 105 –	Cotisation de 1 % au Fonds des services de santé – 2011	A-6
Tableau 106 –	Liste des incidences fiscales potentielles découlant d'une hausse du revenu fiscal d'un particulier pour 2011	A-7
Tableau 107 –	Dividendes ordinaires et dividendes déterminés	A-9

Série 200

Crédits d'impôt remboursables, versements sociaux et programmes familiaux

Tableau 200 –	Cotisations et prestations d'assurance-emploi – 2011 et 2012 – et cotisations au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) en 2011 et 2012.....	A-10
Tableau 201 –	Prestation fiscale pour enfants – 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	A-11
Tableau 202 –	« Soutien aux enfants » pour la période du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.....	A-13
Tableau 203 –	Crédit de TPS (fédéral) – pour la période de juillet 2011 à juin 2012	A-15
Tableau 204 –	Crédit pour la solidarité (Québec) – juillet 2011 à juin 2012	A-16
Tableau 205 –	Frais de garde d'enfants – Plafonds applicables (2011).....	A-17
Tableau 206 –	Taux du crédit remboursable pour les frais de garde d'enfants (provincial) – 2011	A-18
Tableau 207 –	Table de fixation de la contribution alimentaire parentale de base – 2011	A-19
Tableau 208 –	Formulaire de fixation des pensions alimentaires pour enfants	A-22
Tableau 209 –	Montants maximums de la « prime au travail » de base en 2011 selon la situation familiale	A-23
Tableau 210 –	Mesures fiscales particulières visant les personnes handicapées en 2011	A-24
Tableau 211 –	Sommaire récapitulatif des ajustements au niveau du « Soutien aux enfants », de la Prestation fiscale pour enfants, du crédit de TPS et du crédit pour la solidarité lors d'une séparation, d'un décès ou d'un nouveau conjoint fiscal survenant en 2011	A-26

Série 300

Retraite et décès

Tableau 300 –	Cotisations et prestations de la RRQ – 2011 et 2012.....	A-27
Tableau 301 –	Prestations de la Sécurité de la vieillesse (PSV) – 2011	A-28
Tableau 302 –	Supplément de revenu garanti – 2011	A-29
Tableau 303 –	La stratégie de placement : il faut compter sur le temps et le rendement.....	A-30
Tableau 304 –	Vaut-il encore la peine de contribuer à un REÉR?	A-31
Tableau 305 –	L'importance de commencer tôt : le facteur « temps »!.....	A-32
Tableau 306 –	Règle de 72.....	A-34
Tableau 307-A –	Espérance de vie des personnes âgées.....	A-35

Tableau 307-B – Les probabilités de survie.....	A-36
Tableau 308 – Montants maximums des diverses rentes du RRQ débutant en 2011 et en 2012	A-37
Tableau 309 – Plafonds des nouvelles contributions à un REÉR et taux des retenues à la source pour les retraits de REÉR – 2011	A-38
Tableau 310 – Retraits minimums d'un FERR en 2011	A-39
Tableau 312 – Mourir sans testament.....	A-41
Tableau 313 – Droits successoraux américains et impôt américain sur les dons – Années 2011 et 2012.....	A-42
Tableau 314 – Crédit unifié pour les droits successoraux américains – 2011 et 2012.....	A-43
Tableau 315 – Exemples de programmes prévoyant des versements forfaitaires ou des rentes aux survivants en cas de décès.....	A-44
Tableau 316 – Taux de retraits prescrits d'un FRV (Fonds de revenu viager) pour l'année 2011 en vertu du Règlement de la LRCR du Québec.....	A-45
Tableau 317 – Calcul du « revenu temporaire » et formule technique du retrait maximum du FRV – 2011.....	A-46
Tableau 318 – Taux de retraits prescrits d'un FRV (fonds de revenu viager) pour l'année 2011 en vertu du Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension du Canada (régimes de juridiction fédérale)	A-48
Tableau 319 – Exemples de critères de décision entre le choix de la rente de l'employeur ou l'investissement de la valeur de transfert lors d'une cessation d'emploi (si un tel choix est possible).....	A-49
Tableau 320 – Résumé des principales différences entre le CÉLI et le REÉR - 2011.....	A-50

Série 400

Avantages aux employés, dépenses d'automobiles, frais de représentation, etc.

Tableau 400 – Limites maximales fédérales et québécoises relatives aux dépenses d'automobile – 2003 à 2012	A-52
Tableau 401 – Coût d'utilisation d'une automobile au km – Grille de calcul du CAA.....	A-53
Tableau 402 – Automobile fournie par l'employeur – 2011	A-54
Tableau 403 – Résumé des incidences fiscales pour les options d'achat d'actions accordées aux employés – 2011.....	A-55
Tableau 404 – Frais de repas, boissons et divertissements Règle du 50 % (et du 1,25 % au Québec).....	A-57
Tableau 405 – Liste de frais qui ne constituent pas un avantage imposable s'ils sont remboursés par l'employeur dans le cadre d'un déménagement à un nouveau lieu de travail (+ test de 40 km) – 2011	A-61
Tableau 406 – Comment calculer la distance de 40 kilomètres aux fins de la déduction des frais de déménagement	A-63
Tableau 407 – Résumé des incidences fiscales rattachées à un investissement dans des actions accréditives via un investissement direct en actions de la société ou via des parts d'une société en commandite	A-64
Tableau 408 – Gain en capital et exonération : taux d'inclusion du gain et exonération disponible.....	A-68
Tableau 409 – Résumé des impacts fiscaux de certaines transactions de base effectuées du vivant entre personnes ayant un lien de dépendance et aussi entre un actionnaire et sa société par actions	A-69
Tableau 410 – Résumé des situations où des pertes sont refusées lors d'un transfert de biens entre personnes affiliées et/ou en faveur de régimes enregistrés	A-80

Série 500
Informations fiscales sur les sociétés

Tableau 500 –	Taux d'impôt CORPORATIFS – 2011	A-85
Tableau 501 –	Liste de programmes d'aide fiscale présentement disponibles pour les entreprises.....	A-86
Tableau 502 –	Liste de contrôle pour un fiscaliste lors de réorganisations corporatives (préparée par Me Richard Chagnon, M.Fisc., Me Isabelle Fecteau, M.Fisc., Yves Chartrand, M.Fisc. et Stéphane Thibault, CA, LL.M. fisc.)	A-89
Tableau 503-A –	Taux et catégories d'amortissement – 2011	A-91
Tableau 503-B –	Documents complémentaires sur les taux et catégories d'amortissement – 2011	A-95
Tableau 504 –	Liste des placements admissibles aux fins du calcul du capital versé	A-101
Tableau 505 –	L'ABC des dividendes reçus par un particulier qui réside au Canada : taux des crédits d'impôt et seuil d'imposition nulle en 2011	A-102
Tableau 506 –	Comparaison : salaire vs dividende « ordinaire » pour 2011 sur une somme disponible de 52 185 \$ (c'est-à-dire salaire maximum cotisable aux fins du RRQ de 48 300 \$ + cotisations au FSS de 2,70 % + cotisations d'employeur au RRQ + cotisations d'employeur au RQAP) pour une société imposée au taux de 19 %	A-105
Tableau 507 –	Comparaison : salaire vs dividende « ordinaire » pour 2011 sur une somme disponible de 53 057 \$ (c'est-à-dire salaire maximum assujetti à la RRQ de 48 300 \$ + FSS + cotisations d'employeur à l'assurance-emploi sur 44 200 \$ + cotisations d'employeur au RRQ et au RQAP) pour une société imposée au taux de 19,0 %.....	A-106
Tableau 508 –	Comparaison : salaire vs dividende « ordinaire » pour 2011 pour un actionnaire imposé au taux maximum sur une somme disponible de 1 000 \$ pour une société par actions imposée à un taux de 19 % et dont le revenu imposable est entièrement admissible au taux réduit des PME en 2011	A-107
Tableau 509 –	« Check-list » sur la propriété de l'assurance vie.....	A-108
Tableau 510 –	Primes d'assurance vie individuelle, d'assurance maladies graves, d'assurance invalidité et d'assurance collective payées par l'employeur et/ou par l'employé ou encore par un travailleur autonome non incorporé : déductibles ou non, avantages imposables ou non, prestations imposables ou non?	A-110
Tableau 511 –	Liste de contrôle des informations et étapes nécessaires à la déclaration d'un dividende à même le compte de dividendes en capital (« CDC ») d'une société.....	A-115
Tableau 512 –	Résolutions écrites des administrateurs relatives à la déclaration d'un dividende à même le compte de dividendes en capital.....	A-116
Tableau 513 –	Compte de dividendes en capital (CDC) 28 règles d'or à toujours se rappeler... ..	A-117
Tableau 514 –	Déductibilité d'honoraires de toute nature selon les autorités fiscales et la jurisprudence	A-123

Série 600
Administration fiscale

Tableau 600 –	Taux d'intérêt prescrits (impôts) – 2006 à 2011	A-124
Tableau 601 –	Pénalités pour non-production des déclarations fiscales et pénalités fréquentes – 2011	A-125
Tableau 602 –	Modèle d'avis d'opposition au fédéral (exemple).....	A-126
Tableau 603 –	Modèle d'avis d'opposition au provincial (exemple).....	A-127
Tableau 604 –	Taux de quelques retenues d'impôt sur certains versements à des non-résidents – 2011	A-128
Tableau 605 –	Période obligatoire de conservation des registres.....	A-129
Tableau 606 –	Pénalités pour remises tardives des retenues d'impôt à la source	A-132
Tableau 607 –	Délai de production de divers documents fiscaux et délai de paiement.....	A-133

Série 700
Divers tableaux

Tableau 700 – Emprunts hypothécaires.....	A-137
Tableau 701 – Grille des taux de change étranger* – 1991 à 2010	A-138
Tableau 702 – Variation de l'Indice des prix à la consommation au Canada pour la période 1991 à 2010 selon Statistique Canada	A-139
Tableau 703 – Différents types de fiducies personnelles et leur utilisation.....	A-140

TABLE DES MATIÈRES

1.	PARTICULIERS - FÉDÉRAL	B-1
1.1	Paliers d'imposition au fédéral pour 2011	B-1
1.2	Paliers d'imposition prévus au fédéral pour 2012.....	B-1
1.3	Indexation du régime fiscal fédéral pour 2011 et 2012.....	B-1
1.3.1	Paramètres sujets à l'indexation : 2010 à 2012	B-2
1.4	Indexation et modification à la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), indexation du supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et de la Prestation pour enfants handicapés (PEH).....	B-3
1.4.1	Indexation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et du seuil où la réduction débute	B-4
1.4.2	Indexation du supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et du seuil où la réduction débute.....	B-4
1.4.3	Indexation de la Prestation pour enfants handicapés (PEH)	B-5
1.4.4	Changement d'état matrimonial survenant après le 30 juin 2011 : attention, l'effet sur la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) sera désormais immédiat et cela peut signifier quelques milliers de dollars en moins la première année pour de nouveaux conjoints fiscaux... ..	B-6
1.5	Autres modifications diverses affectant les particuliers au fédéral	B-7
2.	PARTICULIERS – PROVINCIAL (QUÉBEC)	B-8
2.1	Paliers et taux d'imposition pour l'année 2011	B-8
2.2	Paliers et taux d'imposition prévus pour l'année 2012	B-8
2.3	Indexation des crédits d'impôt au provincial pour 2011 et 2012	B-8
2.4	Indexation des paliers de « revenu familial net » aux fins du taux de crédit pour frais de garde au Québec.....	B-11
2.5	Autres modifications diverses affectant les particuliers au provincial	B-11
3.	TAUX D'IMPOSITION DES FIDUCIES – FÉDÉRAL ET QUÉBEC	B-11
4.	MODIFICATIONS À L'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS AU FÉDÉRAL	B-12
4.1	Revenus imposés à taux réduit à travers le Canada en 2011	B-12
4.2	Rappel pour les PME ayant un « capital imposable » supérieur à 10 millions.....	B-13
4.3	Rappel sur la réduction progressive du taux « général » des sociétés au fédéral depuis 2008 jusqu'en 2012... ..	B-14
5.	TAUX D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS DU QUÉBEC : BREF RAPPEL DES MESURES DÉJÀ ANNONCÉES PRÉCÉDEMMENT	B-15
5.1	Aucun changement en 2011 au taux réduit au Québec sur le revenu « actif » pour les PME	B-15
5.1.1	Rappel sur la réduction du plafond des affaires au Québec pour les grosses PME	B-15
5.2	Rappel des impacts de la baisse antérieure du taux d'imposition corporatif québécois sur les revenus de placements gagnés par une société suivis d'un dividende versé à l'actionnaire	B-17
5.3	Le gros problème des entreprises de prestation de services personnels impliquant entre autres les consultants en informatique et les vérifications fiscales de Revenu Québec : quel est l'état actuel du dossier?	B-18
5.3.1	Liste des dépenses déductibles et non déductibles pour une entreprise de prestation de services personnels (EPSP).....	B-20
5.3.2	Qu'en est-il des dépenses déductibles au niveau personnel pour l'employé d'une EPSP?	B-21
5.4	Rappel de l'abolition de la taxe sur le capital depuis le 1 ^{er} janvier 2011 pour les sociétés.....	B-21
5.5	Autres modifications à l'impôt des sociétés au Québec	B-22

6.	SOMMAIRE DES TAUX D'IMPOSITION AU FÉDÉRAL ET AU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2011 ET 2012 (2010 EST PRÉSENTÉE POUR FINS DE COMPARAISON)	B-22
7.	COMPARAISON SALAIRES – DIVIDENDES EN 2011	B-23
7.1	PME ayant la totalité de son revenu imposé au taux réduit des PME sur son revenu « actif »	B-23
7.2	Qu'en est-il des bonis sur l'excédent de 500 000 \$ de revenu d'entreprise exploitée activement?	B-25
7.2.1	Détermination du moment où le boni est payé	B-28
7.3	Seuil d'imposition nulle en 2011 lorsqu'un particulier n'a reçu qu'un revenu de dividendes	B-29
7.4	Rappel sur les modifications progressives au crédit d'impôt pour les dividendes « déterminés » et à la majoration du montant reçu depuis 2010.....	B-30
7.4.1	Ce que cela veut dire en pratique... ..	B-31
7.4.2	Le problème de la période 2009 à 2011 : le concept d'intégration ne fonctionnera pas si les dividendes sont versés plus tard.	B-32
7.4.3	Ajustement technique au CRTG depuis 2010 en raison de la baisse progressive du taux corporatif.....	B-32
8.	BREFS COMMENTAIRES SUR LES BUDGETS DE L'ONTARIO, DE L'ALBERTA ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK	B-32
8.1	L'Ontario : le budget de 2011 et rappel sur des mesures déjà annoncées en 2009.....	B-33
8.1.1	Mesures fiscales visant les entreprises	B-33
8.1.2	Particuliers de l'Ontario	B-33
8.2	L'Alberta.....	B-34
8.3	Le Nouveau-Brunswick : des changements importants dans le budget qui affecteront la réforme fiscale déjà annoncée en 2009	B-34

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE COURRIER DU LECTEUR.....	C-1
1.1	Date du début de l'existence d'une fiducie.....	C-1
1.2	Le transfert des actifs entre conjoints (incluant les conjoints de fait) lors d'une séparation ou d'un divorce : certains sont assis sur des bombes « fiscales » à retardement, mais l'ignorent totalement... ..	C-3
1.2.1	Règles d'attribution relatives aux revenus de biens.....	C-5
1.2.2	Règles d'attribution relatives aux gains et pertes en capital.....	C-5
1.2.3	Impacts au niveau de la portion « résidence principale » du triplex.....	C-7
1.3	Un avantage reçu en sa qualité d'employé vs en sa qualité d'actionnaire et la différence au niveau fiscal.....	C-8
1.4	Cotisations à un REÉR en février d'une année pour déduction à l'encontre de l'année précédente et retrait immédiat des sommes... ..	C-10
1.5	Dépenses engagées après la cessation de l'exploitation d'une entreprise personnelle : un retour sur le sujet et toujours et encore de bonnes nouvelles... ..	C-11
2.	SAVIEZ-VOUS QUE...?	C-13
2.1	La « saga » entourant la technique du pipeline : l'ARC est-elle en train de devenir un peu moins rigide?.....	C-13
2.2	Vente et don d'actions au conjoint pour doubler l'admissibilité à la déduction pour gains en capital : la règle générale anti-évitement semble être invoquée de plus en plus dans ce type de dossier... ..	C-14
2.3	La saga de l'incorporation des courtiers immobiliers tire à sa fin... mais y aura-t-il un autre problème?.....	C-17
2.4	Création volontaire de gains en capital corporatifs pour créer des comptes de CDC et d'IMRTD permettant de verser des montants moins imposables aux actionnaires : une petite suite du cours de l'an dernier... ..	C-20
2.5	Quelques « événements » survenus du côté des fiducies et un modèle de billet payable sur demande.....	C-22
2.5.1	L'affaire « The Brent Kern Family Trust ».....	C-22
2.5.2	On parle de plus en plus du problème des bénéficiaires américains (ou étrangers).....	C-23
2.5.3	Un modèle de billet payable sur demande.....	C-24
2.6	Prêt à un employé et radiation progressive de la dette par l'employeur pour étaler l'imposition : oui, avec beaucoup de précautions, mais ce n'est pas pour les actionnaires-dirigeants et les membres de leur famille.....	C-28
2.7	Nouveau projet de l'ARC ciblant les particuliers très fortunés.....	C-30
2.8	Le transfert d'entreprises à des membres de la famille et le problème de l'article 84.1 LIR : quelques écrits importants qui dénoncent avec fermeté l'iniquité... ..	C-31
2.9	Rubrique « Dans vos lectures... ».....	C-31

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	D-1
1.1 Déclaration annuelle des revenus, gains et pertes sur les placements et des frais y afférents : une vraie référence!	D-1
2. DÉDUCTIBILITÉ DES INTÉRÊTS : UNE AUTRE PETITE ANNÉE TRANQUILLE... ..	D-1
2.1 Bref rappel sur la mise à jour de notre document très détaillé sur la technique de la « mise à part de l'argent » (MAPA)	D-3
3. RÉGIMES DE REVENUS DIFFÉRÉS (REÉR, FERR, CRI, FRV, RPA, RPDB, REÉÉ, REÉI, RRQ, PSV, SRG, ETC.)	D-3
3.1 Les REÉR ont été l'objet de quelques critiques en 2011 : à tort ou à raison?.....	D-3
3.2 Les immenses problèmes pour certains contribuables rattachés aux nouvelles règles anti- évitement pour les REÉR incluant celles sur les placements (désormais) interdits : quand le ministère des Finances du Canada s'enfarge dans ses lacets de bottines... ..	D-4
3.2.1 Règles sur les « avantages » et la fin de la plupart des échanges de titres (« SWAP »).....	D-5
3.2.2 Règles sur les placements interdits : attention aux actions dans les REÉR	D-7
3.2.3 Règles sur les placements non admissibles	D-8
3.3 Retour sur le fractionnement des revenus de pension avant 65 ans : pour mettre fin à l'immense iniquité... face à des fonctionnaires privilégiés!	D-9
3.4 Retraits de REÉR, retenues d'impôt à la source, règle d'attribution et séparation des conjoints.....	D-10
3.5 Retrait – RAP « supposément » non admissible : quand l'émission J.E. trébuche et refuse de « s'auto-police »... ..	D-11
3.6 Fonds FSTQ et Fondation et le « problème » du crédit d'impôt au conjoint... ..	D-14
3.7 Changement de position menant à un assouplissement de l'ARC relativement au crédit d'impôt étranger relativement à l'impôt additionnel de 10 % sur les retraits prématurés d'un IRA.....	D-16
3.8 Bref retour sur le formulaire américain 8891 et l'imposition aux États-Unis du revenu des REÉR, FERR et autres régimes... ..	D-16
3.9 Bref rappel : céder les actifs d'un REÉR en garantie d'un emprunt, cela n'est légalement plus possible au Québec... ..	D-18
3.10 Insaisissabilité des REÉR et autres produits connexes : un texte de 70 pages sur le sujet... ..	D-18
3.11 Cotisations excédentaires au REÉR : bref rappel sur la date limite pour retirer l'excédent sans « trop de dégâts »... ..	D-18
3.12 Bref rappel sur la hausse des plafonds applicables aux RPA, aux REÉR et aux RPDB au cours des dernières années et des prochaines années	D-20
3.13 Dé-immobilisation d'un CRI vers un REÉR ordinaire : un rappel de ce que l'on a déjà expliqué en 2002... ..	D-21
3.14 Mieux connaître les CRI et les FRV	D-21
3.15 Création éventuelle des régimes de pension agréés collectifs (RPAC) et des régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER)	D-21
3.16 Modifications affectant les régimes de retraite individuels (RRI) et les modifications du 3 octobre 2011	D-26
3.17 Déduction à l'égard d'un remboursement de prestations de pensions d'un RPA versées en trop en raison d'une erreur... ..	D-30
3.18 Entente entre le Québec et l'Ontario concernant certains régimes de retraite	D-30
3.19 Augmentation des cotisations déductibles versées au régime de pension de la Saskatchewan (RPS)	D-30
3.20 Bref rappel sur les incidences fiscales à l'égard d'un rachat de services passés d'un régime de pension agréé (RPA)	D-31
3.21 Constats et enjeux concernant le système de retraite québécois : une étude publiée par la Régie des rentes du Québec.....	D-31
3.22 Modifications aux prestations et hausse des cotisations au RRQ	D-32
3.22.1 Hausse graduelle du taux de cotisation	D-35

3.22.2	Modification des facteurs d'ajustement pour favoriser les retraites plus tardives	D-36
3.22.2.1	Une bonification supplémentaire pour les retraites tardives, après 65 ans.....	D-37
3.22.2.2	Un ajustement de la rente avant 65 ans pour favoriser la participation au marché du travail	D-38
3.22.3	Illustration de l'impact des facteurs d'ajustement sur la rente du RRQ selon le gouvernement	D-38
3.22.4	Mise en place d'un mécanisme d'ajustement automatique du taux de cotisation.....	D-39
3.23	Publication de statistiques par la RRQ sur les bénéficiaires des prestations de survivants.....	D-40
3.24	Division de la rente du régime de rentes du Québec (RRQ) : on peut inverser le processus et même plus d'une fois... ..	D-40
3.25	Bref rappel sur les prestations de la Régie des rentes du Québec à 60 ans et la retraite progressive : pas pour les travailleurs autonomes non incorporés... ..	D-43
3.26	Bref rappel sur les modifications importantes au Régime de pension du Canada (RPC).....	D-43
3.27	Nouvelle prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti pour les aînés à faible revenu	D-44
3.28	Supplément de revenu garanti (SRG) et l'impact des retraits de FERR : toujours à la recherche d'informations fiables... ..	D-44
3.29	Rapport actuariel sur le Programme de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et quelques statistiques intéressantes sur l'impôt de récupération de la PSV.....	D-45
3.30	Très bref rappel sur le coût réel de la perte de la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) en raison d'un revenu individuel trop élevé... ..	D-45
3.31	Modifications et informations additionnelles entourant les régimes enregistrés d'épargne- études (REÉÉ).....	D-45
3.31.1	Régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ) et les taux bonifiés des subventions fédérales et québécoises : le revenu familial de quelle année est utilisé et quel est le plafond à utiliser pour les années 2007 à 2012?	D-46
3.31.2	REÉÉ, garde partagée et taux bonifié de la subvention : bref rappel à l'effet que les règles ont été modifiées depuis juillet 2011	D-48
3.31.3	REÉÉ individuel : assouplissement des règles de partage de biens entre frères et sœurs suite au budget fédéral	D-48
3.31.3.1	Y a-t-il encore de véritables distinctions entre les régimes individuels et familiaux?.....	D-49
3.31.4	Bref rappel sur les règles spéciales pour le transfert en 2011 des cotisations versées dans des REÉÉ n'offrant pas l'IQEE.....	D-51
3.31.5	Rappel sur les règles entourant les retraits des montants d'un REÉÉ que ce soit au titre de paiements d'aide aux études (PAÉ) ou au titre des cotisations effectuées à l'origine : y a-t-il un ordre à suivre?	D-52
3.31.6	Autres informations sur le REÉÉ.....	D-52
3.32	Le régime enregistré d'épargne-invalidité (REÉI) : informations additionnelles faisant suite au matériel des quatre dernières années et nouveautés favorables annoncées dans le budget fédéral du 6 juin 2011... ..	D-53
3.32.1	Contestation de la non-admissibilité au CIPH et accès au REÉI	D-53
3.32.2	REÉI – espérance de vie réduite du bénéficiaire et retraits prématurés	D-53
3.32.3	Tableau des seuils applicables donnant droit ou non à la subvention bonifiée pour le REÉI et au bon d'épargne-invalidité	D-56
3.32.4	Rappel sur le report prospectif de 10 ans des droits aux subventions et aux bons dans le cadre des REÉI.....	D-58
3.32.5	Bref rappel sur le nouveau roulement fiscal du produit d'un REÉR d'une personne décédée à un REÉI d'un enfant ou petit-enfant à charge atteint d'une déficience... ..	D-59
3.32.6	Bref rappel des effets ou non de la portion imposable des paiements provenant d'un REÉI sur certains versements gouvernementaux (incluant l'aide sociale)... ..	D-59
3.32.7	À propos des dispositions législatives exactes sur le REÉI.....	D-60
3.32.8	Autres informations disponibles sur le REÉI.....	D-60

4. LE CÉLI : QUELQUES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR FAIRE SUITE À NOS VOLUMINEUX TEXTES	
ANTÉRIEURS...	D-60
4.1 Le « plafond CÉLI » se situera encore à 5 000 \$ en 2012.....	D-60
4.2 Pénalités pour cotisations excédentaires au CÉLI en 2009 : l'ARC s'est finalement montrée assez souple auprès de ceux qui ont demandé l'abolition de la pénalité et il semble que ce sera la même chose pour 2010... ..	D-61
4.3 Modification technique à la Loi permettant de désigner subséquemment un nouveau conjoint comme titulaire remplaçant d'un CÉLI.....	D-62
5. STRATÉGIES DE DONS PLANIFIÉS : OÙ S'INFORMER?	D-62
5.1 Dons d'actions accréditatives cotées en bourse : réduction des « trop généreux » avantages fiscaux... ..	D-63
5.2 Dons de titres non admissibles.....	D-63
5.3 Octroi d'options à des donataires reconnus	D-63
5.4 Récupération de l'aide fiscale – dons retournés	D-63
6. QUELQUES COMMENTAIRES SUR CERTAINS ABRIS FISCAUX CAUSANT DES PROBLÈMES À CEUX QUI Y ONT TOUCHÉ... ..	D-63
6.1 L'abri fiscal « Prospector – Mail it safe » : le journal La Presse s'en donne à cœur joie et confirme les pires craintes que nous avons soulevées depuis 2006... ..	D-63
6.2 Les « débris fiscaux » rattachés aux dons de bienfaisance où l'investisseur ne débourse réellement que 0,25 \$ ou 0,30 \$ par dollar : une autre catastrophe qui se termine par des décisions des tribunaux (sans surprise) très défavorables... ..	D-64
7. LES RENTES : TEXTE DE RÉFÉRENCE.....	D-65
8. ASSURANCE VIE.....	D-65
8.1 « Assurance de personnes : concepts, mythes et prise de décision » : le cours offert à nouveau par le CQFF en 2012 avec près de 600 pages de précieux matériel sur le sujet : vous ne le regretterez pas... ..	D-66
8.2 Autres lectures sur le sujet de l'assurance vie : où s'informer?	D-67
8.3 Rappel de la victoire du contribuable à la Cour d'appel fédérale dans la décision Innovative Installation, le CDC et « l'assurance-crédit » contractée par une PME... et allez vérifier vos dossiers antérieurs!	D-68
8.4 Rachat de police d'assurance vie et impacts sur le compte d'IMRTD de la société	D-68
8.5 Honoraires d'évaluation d'une police d'assurance vie dans le cadre d'un transfert de la police par un actionnaire à sa société : qui doit payer les honoraires?	D-68
8.6 JVM des actions d'une PME pour l'actionnaire décédé et JVM des polices d'assurance des actionnaires survivants qui n'avaient pas de lien de dépendance avec le décédé : un problème... et une solution potentielle.....	D-70
8.7 Police d'assurance vie dont une filiale est titulaire, mais dont la société mère est bénéficiaire : bref rappel du durcissement de la position de l'ARC depuis 2010 et 2011 selon le cas.....	D-71
9. ASSURANCE MALADIES GRAVES.....	D-72
9.1 Cours présenté par Éric Brassard et Martin Goulet touchant notamment les assurances « maladies graves » dans le cadre des activités de formation du CQFF	D-72
9.2 Bref rappel sur d'autres textes écrits sur le sujet.....	D-72
9.3 Rappel sur les impacts fiscaux (différents) des remboursements de primes d'une police d'assurance vie vs une police d'assurance maladies graves (incluant celle détenue en copropriété).....	D-73

10. RÉGIME PRIVÉ D'ASSURANCE-MALADIE À PRIX COÛTANT MAJORÉ (« COST PLUS ») ET RÉGIME FLEXIBLE DE SOINS DE SANTÉ : RAPPEL SUR DES INTERPRÉTATIONS TECHNIQUES DE L'ARC QUI FOURNISSENT DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES...	D-73
11. L'ARC AUTORISE JUSQU'À LA FIN DE 2011 LE VERSEMENT SANS IMPÔT DE SOMMES À UN EMPLOYÉ ACTIF OU RETRAITÉ POUR COMPENSER L'EXCLUSION DE SA PARTICIPATION AU RÉGIME DE SOINS MÉDICAUX ET DENTAIRE	D-74
12. AUTRES SUJETS... EN RAFALE!	D-75
12.1 CPG à rendement progressif : une grosse « tape » sur les doigts du ministère des Finances du Québec et d'Épargne Placements Québec de la part... du CQFF!	D-76
12.2 Régimes de participation des employés aux bénéfiques : le gouvernement fédéral réfléchit à certaines règles...	D-78
12.3 Un court, mais intéressant texte sur les conventions de retraite (CR)	D-78
12.4 Gestion des pertes en capital dans le contexte boursier actuel	D-79
12.5 Rappel sur notre chronique sur l'impact fiscal du taux de change sur les placements et de notre texte sur le remboursement d'une dette en devises étrangères (comme sur un condo en Floride)	D-79
12.6 Bref rappel sur le traitement fiscal de dédommagements versés à des investisseurs dont certains actionnaires de Nortel et de Norbourg suite à la publication du bulletin Nouvelles techniques no 39 par l'ARC le 4 décembre 2008	D-79
12.7 Bref rappel sur le traitement fiscal des pertes découlant d'investissements s'étant avérés frauduleux (de type Earl Jones, Madoff ou Mount Real)	D-79
12.8 Quelques informations en rafale sur le RÉA II	D-80
12.9 Quelques commentaires sur les options d'achat (« call ») et les options de vente (« put ») et un lien Web pour un excellent document	D-81
12.10 Traitement fiscal détaillé d'un investissement en actions accréditives	D-81
12.11 Protection des dépôts auprès de la société d'assurance-dépôts du Canada et du Québec : bref rappel de nos commentaires antérieurs	D-81
12.12 Les fiducies de santé et bien-être : un texte de 22 pages sur le sujet...	D-82

TABLE DES MATIÈRES

1.	L'INCORPORATION DES PROFESSIONNELS : UN SUIVI DES RÈGLES ET D'AUTRES RÉFLEXIONS SUR CERTAINES STRUCTURES...	E-1
1.1	Introduction	E-1
1.2	Quatre ordres professionnels permettant l'incorporation de ses membres se sont ajoutés à la liste et un petit assouplissement au Règlement pour les médecins a été annoncé.	E-2
1.3	Où en sommes-nous rendus pour d'autres ordres professionnels?	E-3
1.4	Rien de neuf du côté de nos pharmaciens très malades.	E-3
1.5	Utilisation d'actions à dividendes discrétionnaires : une interprétation technique de l'ARC qui nous rappelle que cela doit être bien fait.	E-3
1.6	Revenu Québec confirme à nouveau qu'il n'y a aucune obligation pour la société de verser un salaire à un professionnel	E-5
1.7	Bref rappel sur le choix d'un exercice financier différent de l'année civile pour la société sauf pour certains groupes de professionnels.....	E-6
1.8	Problématique entourant l'incorporation des courtiers immobiliers	E-6
1.9	Toujours pas d'incorporation possible pour les représentants en épargne collective (représentants en fonds communs) ou en valeurs mobilières.....	E-6
1.10	Décision Krauss et utilisation d'une structure de fractionnement de revenus avec une S.E.N.C. : bref rappel que la Cour d'appel fédérale a maintenu la décision défavorable de la Cour canadienne de l'impôt et un bref rappel que nous sommes toujours et encore peu favorables face à certaines structures utilisées en pratique.....	E-7

TABLE DES MATIÈRES

1.	HAUSSE DES COTISATIONS À L'ASSURANCE-EMPLOI POUR LES ANNÉES 2011 ET SUIVANTES : UN RAPPEL QU'APRÈS LE GEL, NOUS PAYERONS MAINTENANT... MAIS CE SERA MOINS PIRE QUE PRÉVU À L'ORIGINE...	F-1
2.	BREF RAPPEL AU SUJET DES TRAVAILLEURS AUTONOMES ET L'ACCÈS, SI DÉSIRÉ, À CERTAINES PRESTATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI DEPUIS 2011... MAIS IL Y AURA UN COÛT À TOUT CELA...	F-1
3.	MODIFICATIONS DÉCOULANT DU BUDGET FÉDÉRAL DU 6 JUIN 2011	F-2
3.1	Création d'un nouveau crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants : une copie du crédit pour la condition physique des enfants.....	F-2
3.2	Création d'un nouveau crédit d'impôt pour les pompiers volontaires.....	F-4
3.3	Création d'un nouveau crédit d'impôt pour aidants familiaux à compter de 2012	F-5
3.4	Crédit d'impôt pour frais médicaux pour autres personnes à charge : abolition du plafond de 10 000 \$.....	F-5
3.5	Crédit d'impôt pour enfants : le gros bon sens finit par avoir (partiellement...) raison du ministère des Finances!!	F-6
3.6	Crédit d'impôt pour frais de scolarité : modification favorable relativement aux frais d'examen admissibles.....	F-7
3.7	Mesures relatives aux études à l'étranger : assouplissement de la règle relative à la durée minimale d'un cours.....	F-7
3.8	Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et nouveau conjoint fiscal : modification au calcul suite à un changement d'état matrimonial survenu après le 30 juin 2010.....	F-8
3.9	Paiements anticipés de la PFCE et du crédit pour la TPS : hausse des seuils des paiements anticipés	F-8
3.10	Impôt sur le revenu fractionné (« kiddie tax ») : au tour de certains gains en capital réalisés par des mineurs d'être touchés par cette mesure	F-8
3.11	Nouveau programme Agri-Québec : le traitement fiscal des investissements est le même que celui du programme Agri-investissement	F-11
3.12	Prolongation (... encore une fois) du crédit d'impôt de 15 % pour exploration minière visant les actions accréditives	F-11
3.13	Dons retournés : le gouvernement récupérera l'aide fiscale.....	F-11
3.14	Dons de titres non admissibles : élargissement des restrictions relativement à la prise en compte du don comme crédit d'impôt ou déduction.....	F-12
3.15	Octroi d'options à des donataires reconnus : précision quant au moment où le donateur peut réclamer le crédit d'impôt ou la déduction pour don.....	F-12
3.16	Dons d'actions accréditives cotées en bourse : le gouvernement referme en partie la « valve » des avantages fiscaux découlant de ces dons.....	F-13
3.17	Crédit à l'embauche pour les petites entreprises : une aide pouvant atteindre 1 000 \$ par année au titre des cotisations d'assurance-emploi pour 2011 seulement	F-15
3.18	Amélioration de la réglementation applicable aux organismes de bienfaisance et autres donataires reconnus.....	F-17
3.19	Protection des actifs de bienfaisance par la bonne gouvernance : l'ARC a désormais le pouvoir discrétionnaire de rejeter, révoquer ou suspendre l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance	F-17
3.20	Modification à la <i>Loi sur les allocations spéciales pour enfants</i>	F-18
3.21	Mesures visant la fiscalité internationale	F-19
4.	AUTRES MESURES ANNONCÉES EN 2011 ET CERTAINS BREFS RAPPELS SUR D'AUTRES MESURES ANNONCÉES PRÉCÉDEMMENT...	F-19
4.1	Rappel sur les plafonds des dépenses d'automobiles et avantages imposables pour 2011	F-19
4.2	Montant au kilomètre applicable aux frais de transport reliés aux frais de déménagement, aux frais médicaux et aux habitants de régions éloignées et taux pour les frais de repas.....	F-19
4.3	Rappel sur la hausse progressive du taux de déduction des frais de repas des camionneurs se qualifiant de « conducteurs de grand routier » : une dernière hausse en 2011	F-19

4.4	Rappel sur la Prestation fiscale pour enfants et la garde partagée : depuis juillet 2011, le partage s'applique sur les versements mensuels plutôt qu'en alternance aux 6 mois.....	F-20
4.5	Registre simplifié des déplacements : l'ARC précise que cette mesure s'applique seulement pour les travailleurs autonomes.....	F-21
4.6	Application possible de l'impôt minimum de remplacement (IMR) à la suite de l'exercice du choix prévu à l'article 180.01 LIR (impôt relatif au report des avantages liés aux options d'achat d'actions) : un allègement sera apporté.....	F-21
4.7	Avis de cotisation affectant une autre année : élargissement des modifications possibles.....	F-22
4.8	Rappel sur les nouvelles exigences en matière de production des déclarations des sociétés de personnes.....	F-22
4.9	Intérêts courus jamais payés : la portée de la décision Collins aura été de très courte durée.....	F-23
4.10	Rappel sur le « bill technique » déposé à l'origine le 20 décembre 2002 et les nombreuses modifications subséquentes toujours pas adoptées.....	F-24
4.11	Modifications au régime d'imposition des entités intermédiaires de placement déterminées, des fiducies de placement immobilier et des sociétés cotées en bourse.....	F-25
4.12	Bref rappel sur la déclaration d'opérations d'évitement fiscal au fédéral.....	F-26
4.13	Imposition des groupes de sociétés et transfert de pertes fiscales : des modifications importantes en vue?.....	F-26

TABLE DES MATIÈRES

1.	ASSURANCE MÉDICAMENTS : SURPRISE!! BAISSÉ DE LA PRIME ANNUELLE À 563 \$ DEPUIS JUILLET 2011	G-1
2.	COTISATION DE 1 % AU FONDS DES SERVICES DE SANTÉ (FSS) ET INDEXATION À L'INFLATION DES DIFFÉRENTES TRANCHES DE REVENU ASSUJETTI À LA COTISATION.....	G-2
3.	SEUILS POUR LA « PRIME AU TRAVAIL » EN 2011	G-2
4.	MODIFICATIONS FISCALES DÉCOULANT DU BUDGET DU QUÉBEC DU 17 MARS 2011 ET MODIFICATIONS CONNEXES S'Y RAPPORANT	G-2
4.1	Instauration d'un crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience.....	G-2
4.1.1	Détermination du crédit d'impôt	G-2
4.1.2	Ordre d'application des crédits d'impôt.....	G-4
4.1.3	Particuliers devenus faillis au cours d'une année.....	G-4
4.1.4	Calcul du crédit pour impôt étranger et revenu de travail admissible	G-5
4.1.5	Détermination de l'impôt minimum de remplacement et crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience.....	G-5
4.2	Accès accru au crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure : la pression du CQFF a fait progresser le dossier.....	G-6
4.2.1	Premier volet : hébergement d'un proche admissible.....	G-7
4.2.2	Deuxième volet : cohabitation avec un proche admissible dans l'incapacité de vivre seul.....	G-7
4.2.3	Troisième volet : cohabitation avec un conjoint âgé incapable de vivre seul.....	G-8
4.3	Baisse progressive de 55 à 50 ans de l'âge d'admissibilité au programme Allocation-logement	G-8
4.4	Hausse graduelle et encadrée des droits de scolarité.....	G-9
4.5	Remplacement du crédit d'impôt remboursable pour l'acquisition ou la location d'un véhicule neuf écoénergétique par un programme de rabais à l'achat ou à la location	G-9
4.6	Mesures visant à encourager les investissements des fonds fiscalisés	G-11
5.	MODIFICATIONS DIVERSES ANNONCÉES DEPUIS NOVEMBRE 2010 ET RAPPEL DE CERTAINES MESURES	G-12
5.1	Hausse des taux de cotisation au RQAP pour 2012 : ce serait « normalement » la fin des hausses jusqu'en 2018.....	G-12
5.2	Remboursement de sommes par une succession à l'égard de montants antérieurement inclus aux revenus d'un contribuable décédé et modifications législatives québécoises.....	G-12
5.3	Non-imposition des frais de transport des personnes handicapées participant à certains programmes d'aide ou d'accompagnement social	G-14
5.4	Modifications aux frais admissibles à une aide fiscale pour la procréation médicalement assistée.....	G-14
5.4.1	Frais admissibles au crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité.....	G-16
5.4.2	Modifications au crédit d'impôt pour frais médicaux et au crédit d'impôt pour frais relatifs à des soins médicaux.....	G-18
5.5	Suspension possible des versements anticipés de certains crédits d'impôt remboursables dans les cas de non-production des déclarations fiscales.....	G-18
5.6	Dépôt d'un projet de loi permettant aux municipalités d'octroyer un crédit de taxes à certains propriétaires d'immeubles résidentiels touchés par une hausse de leur valeur excédant la moyenne de façon significative.....	G-19
5.7	Bref rappel sur la hausse de la contribution santé à 100 \$ pour 2011	G-20
5.8	Bref rappel sur le nouveau crédit d'impôt pour la solidarité et accès à un texte de 19 pages sur le sujet!.....	G-21
5.8.1	Précisions relativement à la composante « logement »	G-22
5.8.2	Changements de situation familiale ou autres changements affectant la détermination du crédit d'impôt.....	G-23
5.8.3	Nouvelles modalités concernant le dépôt direct et les montants de faible valeur	G-24

5.8.4	Versement anticipé du crédit pour la solidarité pour les prestataires de l'aide financière de dernier recours	G-25
5.8.5	Modification au crédit d'impôt pour le transfert de montants par un enfant majeur aux études (le transfert via l'Annexe S)	G-25
5.9	Bref rappel sur la fin des relevés 4 pour les propriétaires d'immeubles locatifs	G-25
5.10	Traitement fiscal applicable au programme Agri-Québec	G-26
5.11	Rappel sur la facturation obligatoire dans le secteur de la restauration et statistiques sur les inspections.....	G-27
5.12	Hausse des tarifs exigibles par Revenu Québec pour l'administration fiscale et pour le service de décisions anticipées et de consultations écrites.....	G-27
5.13	Modifications québécoises visant les non-résidents.....	G-27
6.	HAUSSE DE LA TVQ ET HARMONISATION DE LA TPS ET DE LA TVQ	G-27
6.1	Bref rappel sur la hausse de la TVQ à 9,5 % à compter du 1 ^{er} janvier 2012	G-27
6.1.1	Précisions relatives à l'application de la hausse du taux de la TVQ pour 2012	G-27
6.1.2	Modifications corrélatives	G-29
6.2	Harmonisation de la TPS et de la TVQ à compter du 1 ^{er} janvier 2013.....	G-31
7.	BREF RAPPEL SUR LES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES POUR LES PARTICULIERS DES MULTIPLES MESURES ANNONCÉES DANS LE BUDGET DU QUÉBEC DE 2010	G-33

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION ET INFORMATIONS UTILES SUR LA JURISPRUDENCE	H-1
2.	L'IMPORTANT DÉCISION SERVICES ENVIRONNEMENTAUX AES INC. ET LA CORRECTION RÉTROACTIVE D'UN ACTE JURIDIQUE, COUR D'APPEL DU QUÉBEC (NO 500-09-019557-099)	H-1
3.	L'AFFAIRE LORDCO PARTS LTD ET L'OBLIGATION D'UN CONTRIBUABLE DE DÉVOILER LES NOMS DE CLIENTS AYANT REÇU UN AVANTAGE IMPOSABLE RELATIVEMENT À DES CROISIÈRES, COUR FÉDÉRALE, (2011) DTC 5035	H-4
4.	L'AFFAIRE TRIAD GESTCO ET LA CRÉATION ARTIFICIELLE D'IMPORTANTES PERTES EN CAPITAL POUR EFFACER DES GAINS EN CAPITAL : SANS SURPRISE DE NOTRE PART, LA RGAÉ S'EST APPLIQUÉE, COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT, (2011) DTC 1254	H-5
5.	LA DÉCISION SMITH ET LA VENTE D'UNE LISTE DE CLIENTS D'UN COURTIER D'ASSURANCES DONT LE PRIX DE VENTE VARIE EN FONCTION DES COMMISSIONS RÉELLES REÇUES, COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT, (2011) CCI 461	H-6
6.	LA CAPITALE SAGUENAY LAC ST-JEAN ET LE STATUT DE TRAVAILLEUR AUTONOME OU D'EMPLOYÉ D'UN AGENT IMMOBILIER SUITE À UNE PLAINTÉ EN VERTU DE LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL, COUR SUPÉRIEURE (NO 150-17-001765-095) : LA REQUÊTE EN APPEL EST AUSSI REJETÉE... ..	H-6
7.	LES DÉCISIONS SUCCESSION BASTIEN AINSI QUE DUBÉ ET L'IMPOSITION DES REVENUS D'INTÉRÊTS EN VERTU DE L'ARTICLE 87 DE LA LOI SUR LES INDIENS, COUR SUPRÊME DU CANADA, (2011) CSC 38 ET (2011) CSC 39.....	H-7
8.	RÈGLE GÉNÉRALE ANTI-ÉVITEMENT (RGAÉ) : APRÈS LEHIGH CEMENT, ON AURA L'AFFAIRE COPHORNE HOLDINGS, MAIS EN SAURA-T-ON VRAIMENT PLUS SUR LA PORTÉE EXACTE DE LA RGAÉ?	H-8
9.	AUTRES DÉCISIONS D'INTÉRÊT.....	H-9
9.1	La décision Groupe Enico/Archambault, (2011) QCCS 4847 et le recours de plus de 12 millions de dollars en dommages contre Revenu Québec	H-9
9.2	L'affaire Bozzer et le calcul du délai de 10 ans pour l'abolition des intérêts et pénalités	H-9
9.3	La décision Haché et l'abandon des permis de pêche.....	H-10
9.4	La décision Sommerer et la toujours très dangereuse règle d'attribution du paragraphe 75(2) pour les fiducies	H-10

TABLE DES MATIÈRES

1.	AU PROVINCIAL	I-1
1.1	Programme de vérification de Revenu Québec visant expressément le secteur immobilier.....	I-1
1.2	À propos du message de Revenu Québec aux employeurs qui retiennent les services d'agences de placement de personnel : voici des informations importantes pour vous aider à comprendre... ..	I-2
1.3	Pneus achetés et véhicules de location : des vérificateurs de Revenu Québec dans le champ... ..	I-5
1.4	Application ou non du plafond de 1,25 % du chiffre d'affaires aux frais de représentation déductibles et les « déplacements habituels » à 40 km ou plus	I-6
1.5	La saga entourant la faillite d'un particulier et les cotisations au RRQ, au RQAP, au FSS, à l'assurance-médicaments et à la contribution santé : le CQFF et Me Alain Ménard passent à l'attaque contre Revenu Québec et de très grosses sommes sont en jeu... ..	I-7
1.6	Subventions versées aux responsables de services de garde en milieu familial : Revenu Québec fait une mise en garde... ..	I-9
1.7	L'importance de produire les déclarations à temps, même pour les sociétés inopérantes : les clients devraient-ils être mis en garde par écrit par leurs conseillers?	I-9
2.	AU FÉDÉRAL	I-10
2.1	Feuillets T4A, comptabilité d'exercice vs de caisse et émission d'avis de cotisation automatique par l'ARC : les questions posées sont bien meilleures que les réponses obtenues!.....	I-10
2.2	Transfert de pertes entre entités liées, mais non affiliées : un changement de position favorable de l'ARC... ..	I-12
2.3	CDC et choix du paragraphe 14(1.01) LIR relativement à la vente de certains intangibles : le choix doit accompagner le formulaire T2054 sinon, il y aura un problème selon l'ARC... ..	I-13

TABLE DES MATIÈRES

1.	AU FÉDÉRAL	J-1
1.1	Décisions rendues par la Direction générale des appels (« les oppositions ») : l'ARC accepte les recommandations de l'Ombudsman des contribuables	J-1
1.2	L'ARC publie des documents d'information sur la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	J-2
1.3	Bulletins d'interprétation et circulaires d'information révisés, « Nouvelles techniques » de l'impôt sur le revenu, etc.....	J-7
1.3.1	Bulletins d'interprétation.....	J-7
1.3.2	Bulletins d'interprétation archivés	J-7
1.3.3	Circulaires d'information révisées	J-7
1.3.4	Nouvelles techniques de l'impôt sur le revenu.....	J-7
1.4	Organisme de bienfaisance et tournoi de golf.....	J-8
1.5	Rappel de l'obligation de produire les déclarations de revenus T2 par voie électronique et précisions de l'ARC quant aux pénalités applicables (de façon progressive) pour ceux qui ne se conforment pas à cette exigence	J-9
2.	AU QUÉBEC	J-10
2.1	Accès à son dossier fiscal personnel en ligne à Revenu Québec : cela ressemblera de plus en plus à ce qui se fait à l'ARC, semble-t-il.....	J-10
2.2	La <i>Loi sur le ministère du Revenu</i> (LMR) est devenue la <i>Loi sur l'administration fiscale</i> (LAF)	J-10
2.3	Élargissement de l'exigence de l'attestation de Revenu Québec pour l'obtention de contrats publics.....	J-10
2.4	La facturation obligatoire dans le secteur de la restauration : bilan des nouvelles mesures	J-11
2.5	Tarifs de Revenu Québec pour une demande de décisions anticipées	J-12
2.6	Frais exigés par le Centre de perception fiscale.....	J-12
2.7	Plusieurs documents de Revenu Québec (dont les bulletins et lettres d'interprétation) sont maintenant disponibles sans frais sur le Web.....	J-12
2.8	Bulletins d'interprétation de Revenu Québec qui ont été révisés	J-13

TABLE DES MATIÈRES

1. DIVULGATION VOLONTAIRE DE COMPTES DÉTENUS À L'ÉTRANGER ET LA DIFFÉRENCE ENTRE REVENU QUÉBEC ET L'ARC.....	K-1
2. ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS FISCAUX : LE CANADA S'ENTEND AVEC PLUSIEURS AUTRES PARADIS FISCAUX... ..	K-4
3. DROITS SUCCESSORaux AMÉRICAINS : LA SUITE DE NOTRE COMMUNIQUÉ DU 29 JUIN 2011... ..	K-5
4. ASSOUPPLISSEMENT DE L'ARC RELATIVEMENT AU CRÉDIT D'IMPÔT ÉTRANGER ET À L'IMPÔT ADDITIONNEL DE 10 % SUR LES RETRAITS PRÉMATURÉS D'UN IRA	K-7
5. BREF RETOUR SUR LE FORMULAIRE AMÉRICAIN 8891 ET L'IMPOSITION AUX ÉTATS-UNIS DU REVENU DES REÉÉR, FERR, ETC.....	K-7
6. LES PROBLÈMES RATTACHÉS À LA DÉCLARATION DES COMPTES EXCÉDANT 10 000 \$ US POUR LES CITOYENS ET/OU RÉSIDENTS AMÉRICAINS ET LES DÉTENTEURS D'UNE « CARTE VERTE » : DE GROSSES PÉNALITÉS EN JEU... ..	K-7
7. L'AFFAIRE GARRON (ST-MICHAEL TRUST CORP.) PORTANT SUR LA RÉSIDENCE FISCALE D'UNE FIDUCIE SERA ENTENDUE PAR LA COUR SUPRÊME DU CANADA	K-9
8. COTISATIONS AU RRQ, AU RQAP, À L'ASSURANCE-EMPLOI, AU FSS ET LA MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE DES EMPLOYÉS : UN BREF TEXTE POUR S'Y RETROUVER... ..	K-9
9. PUBLICATION DE TROIS NOUVEAUX FORMULAIRES POUR LES NON-RÉSIDENTS PAR L'ARC	K-9
10. RAPPEL SUR UN TEXTE EN FRANÇAIS SUR LES RÈGLES FISCALES APPLICABLES LORSQU'UN PARTICULIER QUITTE LE CANADA DÉFINITIVEMENT ET MODIFICATION TECHNIQUE APPORTÉE À LA LOI.....	K-9

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	L-1
2.	QUELQUES RÈGLES DE BASE SUR L'EXEMPTION POUR LA RÉSIDENCE PRINCIPALE	L-1
2.1	Plusieurs résidences (incluant un chalet) peuvent se qualifier à l'exemption... même si elles sont louées à son enfant ou à son ancien conjoint fiscal!.....	L-1
2.2	Par qui doit-elle être habitée et à qui doit-elle appartenir?	L-1
2.2.1	Commentaires importants du CQFF sur le fait qu'une résidence soit louée	L-2
2.2.2	Copropriétaires d'une résidence pour accommoder un membre de la famille.....	L-3
2.3	À quel moment doit-on faire la désignation sur les formulaires fiscaux?	L-5
2.4	Une seule résidence par « famille » après 1981	L-5
2.4.1	Les conjoints de fait.....	L-6
2.5	Séparation des conjoints et les résidences.....	L-7
2.5.1	L'application ou non des règles d'attribution	L-7
2.6	Spéculateur foncier et nature du profit réalisé.....	L-9
2.7	La résidence principale et le bureau à domicile.....	L-9
2.8	Le chalet peut-il être désigné comme résidence principale? Certainement... ..	L-10
2.9	Il ne faut pas confondre les critères de l'exemption du gain pour résidence principale avec ceux visant les remboursements de TPS/TVQ ou encore les règles du RAP ou du CIAPH	L-10
2.10	Factures à conserver.....	L-11
2.11	Octroi d'une option sur une résidence principale.....	L-11
3.	COMMENT S'EFFECTUE LE CALCUL DE L'EXEMPTION POUR TIRER AVANTAGE DE LA RÈGLE DU « 1 + »?	L-11
3.1	Simulations nécessaires s'il y a plus d'une résidence : il est faux de prétendre qu'il faille systématiquement désigner la résidence avec le gain le plus élevé.	L-13
3.2	Choix du 22 février 1994 à l'égard de l'abolition de l'exonération de 100 000 \$	L-14
3.3	Quelques exemples pratico-pratiques.....	L-14
3.4	La magie de la règle du « 1 + ».....	L-15
3.4.1	Et si tous les fiscalistes s'étaient trompés depuis des décennies?	L-15
3.4.2	Minimum « 1 + 1 » pour les résidents canadiens mais « 1 + 0 » pour les non-résidents?	L-16
4.	DUPLEX, TRIPLEX, CONDOS CÔTE À CÔTE, ET MAISON INTERGÉNÉRATIONNELLE	L-17
4.1	Immeuble à revenus dont un logement est habité par le propriétaire à titre de résidence principale	L-17
4.2	Copropriété indivise d'un duplex	L-17
4.3	La maison intergénérationnelle	L-18
5.	NON-RÉSIDENTS, RÉSIDENCE À L'ÉTRANGER ET LE CONCEPT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE AUX FINS DE L'IMPÔT AU CANADA.....	L-19
5.1	Non-résident du Canada ou un résident du Canada qui devient non-résident.....	L-19
5.2	Un non-résident qui devient résident du Canada.....	L-20
5.3	Résidence à l'étranger (condo en Floride ou sur la Côte d'Azur), résidence principale et impôts étrangers	L-21
5.4	Les diplomates étrangers	L-21
6.	QUELLE PARTIE DU TERRAIN PEUT SE QUALIFIER À L'EXEMPTION POUR RÉSIDENCE PRINCIPALE?	L-22
6.1	La règle générale	L-22
6.2	Qu'est-ce qu'un fonds de terre adjacent?	L-22
6.3	Fonds de terre de ½ hectare ou moins (environ 53 820 pieds carrés).....	L-22
6.4	Fonds de terre supérieur à ½ hectare (environ 53 820 pieds carrés)	L-23
6.4.1	Les terrains de plus de ½ hectare et les tendances de la jurisprudence	L-23

6.5	Construction d'un logement sur un fonds de terre vacant et démolition d'un logement.....	L-24
6.6	Terrain utilisé dans une entreprise agricole	L-25
6.7	Exonération du gain en capital dans le cas de la constitution d'une servitude	L-25
6.8	Copropriété indivise d'un même terrain sur lequel sont construites 2 résidences.....	L-27
6.9	Païement compensatoire reçu pour convertir un terrain en réserve naturelle.....	L-27
7.	AUCUNE PERTE N'EST GÉNÉRALEMENT ADMISSIBLE SUR LA RÉSIDENCE PRINCIPALE OU SECONDAIRE SAUF, DANS CERTAINS CAS, POUR UNE SUCCESSION	L-27
7.1	La règle générale	L-27
7.2	Frais relatifs aux vices cachés ainsi qu'aux frais d'avocats et d'experts encourus après la vente d'une résidence : pourraient-ils créer une perte en capital?.....	L-28
7.2.1	Est-il possible que cette règle avantageuse relative aux vices cachés s'applique aussi aux résidences principales ou secondaires?.....	L-28
8.	RÉSIDENCE PRINCIPALE ET CHANGEMENT D'USAGE	L-31
8.1	Qu'arrive-t-il lorsque le particulier décide de louer sa résidence principale?.....	L-31
8.1.1	Choix du paragraphe 45(2) LIR pour reporter la disposition présumée et pour obtenir potentiellement 4 années gratuites.....	L-32
8.2	Qu'arrive-t-il lorsque le particulier désire utiliser un bien locatif pour en faire sa résidence principale?.....	L-34
8.2.1	Choix du paragraphe 45(3) LIR pour obtenir 4 années gratuites.....	L-34
9.	RÉSIDENCE PRINCIPALE ET FIDUCIES	L-36
9.1	Utilisation de l'exemption de résidence principale par une fiducie personnelle	L-36
9.2	Qu'arrive-t-il si un bénéficiaire acquiert une résidence d'une fiducie?	L-39
9.3	Usufruit d'une résidence principale et fiducie personnelle présumée	L-39
9.3.1	Usufruit créé après 1990	L-39
9.3.2	Usufruit créé avant 1991	L-40
10.	PRÊT À UN ACTIONNAIRE-DIRIGEANT POUR L'ACHAT D'UNE RÉSIDENCE : L'ARC (REVENU CANADA) MAINTIENT SA POSITION RIGIDE QUI EXISTE DEPUIS LE 26 AVRIL 1995.....	L-40
11.	RÉSIDENCE PRINCIPALE OU SECONDAIRE DÉTENUE PAR UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS ET CALCUL DES AVANTAGES IMPOSABLES À L'ACTIONNAIRE	L-42
12.	CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ACHAT D'UNE PREMIÈRE HABITATION	L-44
13.	BIEN DE REMPLACEMENT ET RÉSIDENCE	L-44

TABLE DES MATIÈRES

A.	PLUS DE 60 STRATÉGIES REÉR ET FERR	M-1
B.	STRATÉGIES AVEC LE CÉLI	M-6
C.	ASPECTS ADMINISTRATIFS	M-7
D.	POUR LES EMPLOYÉS.....	M-7
E.	POUR LES PERSONNES ÂGÉES	M-9
F.	POUR ÉVITER OU DIMINUER LE REMBOURSEMENT DE LA PENSION DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE	M-10
G.	POUR LES PERSONNES QUI VEULENT SE LANCER EN AFFAIRES OU QUI SONT DÉJÀ EN AFFAIRES	M-10
H.	POUR LES PERSONNES QUI SONT INTÉRESSÉES PAR L'IMMOBILIER	M-12
I.	POUR LES PERSONNES AVEC ENFANTS	M-12
J.	POUR LES PLACEMENTS	M-16
K.	POUR DÉCLENCHER DES PERTES EN CAPITAL SUR SES INVESTISSEMENTS.....	M-18
L.	AUTRES SUGGESTIONS	M-19